



NOTE

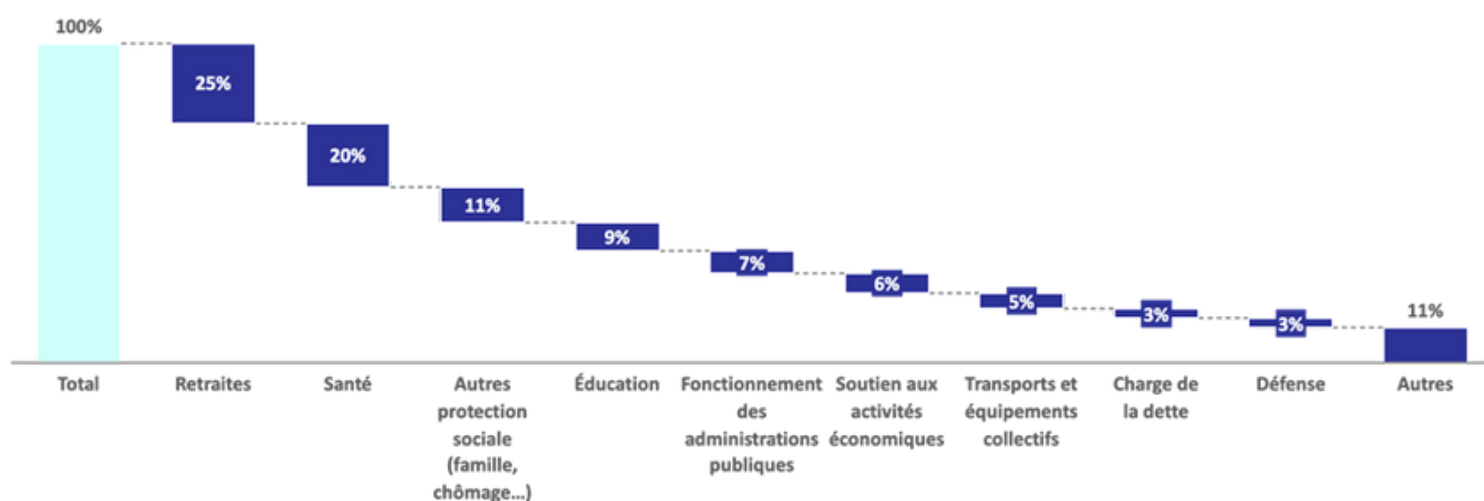
Budget 2026

*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*

Le déficit public français constitue depuis plusieurs décennies un enjeu récurrent. Toutefois, son **ampleur exceptionnelle en 2024 et la difficulté d'aboutir sur un budget pour 2026** en fait aujourd'hui le sujet central du débat public. Il convient d'emblée de distinguer le budget de l'État, qui retrace les dépenses et recettes de l'administration centrale, du solde des administrations publiques au sens large. L'État dépense en 2025 673 milliards d'euros, pour des recettes de 535 milliards d'euros^[1]. Néanmoins, le 'vrai' solde de l'Etat doit prendre en compte les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. En 2024, le total des dépenses des administrations publiques avoisinait les 1 670 milliards d'euros, pour environ 1 502 milliards de recettes, **donc un déficit consolidé de 169 milliards d'euros^[2], soit 5,8% du PIB français^[3]**. Pour 2025, les premières estimations **tablent sur un déficit légèrement moins important de 5,4% du PIB**, la France bénéficiant d'une croissance plus forte qu'attendue, bien que le déficit reste le plus important en zone euro^[4].

La structure de ces dépenses se décompose principalement en transferts sociaux (pensions, prestations familiales, santé), en missions régaliennes (éducation, sécurité, défense), et en charges de fonctionnement ou d'investissement. Ces postes expliquent la rigidité d'une grande partie du budget, laissant peu de marges de manœuvre pour ajuster les équilibres.

Ventilation des dépenses des administrations publiques en France (en 2023), en % du total des dépenses^[5]. A noter que la part des dépenses publiques allouée à la charge de la dette a augmenté depuis 2023, se rapprochant de 4% du total des dépenses publiques.



Cette note propose plusieurs mesures visant à **réduire le déficit, dans l'objectif de ramener à terme le déficit autour de 3 % du PIB, seuil fixé par le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union européenne**. Ces mesures portent avant tout sur la maîtrise et la réduction de certaines dépenses, un exercice auquel l'État français peine traditionnellement à se contraindre. Nous choisissons de ne pas évoquer des hausses ciblées de prélèvements obligatoires dans un pays déjà caractérisé, selon l'OCDE, par le niveau de recettes d'impôt record dans l'OCDE (45,6% en 2023, contre une moyenne de 40% pour l'UE à 27^[6]) et par un coût du travail élevé.

Nos pistes pour commencer à rééquilibrer les finances de l'Etat

1	Réduire les dépenses des collectivités locales (par exemple à travers une réduction de dotation)	7-8 Md€ (sans impact spécifique de non-remplacement de fonctionnaires à la retraite)
2	En particulier, réduire progressivement le nombre de fonctionnaires territoriaux par le non-remplacement (par un contrôle des recrutements de la part de l'Etat central)	1 Md€
3	Réduire les frais de fonctionnement des opérateurs de l'Etat (par exemple en réduisant le nombre d'opérateurs)	3-5 Md€
4	Mise en place de l'allocation sociale unique plafonnée à 70% du SMIC (hors AAH)	5 Md€
5	Mettre en place une année blanche (dont la désindexation des retraites)	15 Md€
6	Autres mesures d'économie	5-10 Md€
	Total	35-45 Md€

1. Réduire les dépenses des collectivités locales

7-8 Md€

De quoi s'agit-il ? L'État demande aux collectivités de contribuer à l'effort de redressement via un gel ou une baisse de certaines dotations (ex. FCTVA), un plafonnement des dépenses de fonctionnement (type « pacte de Cahors »), et une mise en réserve d'une fraction des recettes. Comme leurs budgets doivent être équilibrés, ces efforts se traduisent par des ajustements immédiats dans leurs comptes.

Pourquoi ? Les collectivités représentent près de 20 % de la dépense publique et concentrent d'importants leviers d'économie, notamment sur les dépenses de fonctionnement courant et certains dispositifs d'investissement. En période de consolidation budgétaire, leur contribution permet de partager l'effort tout en envoyant un signal de discipline financière.

Chiffrage: fondation IFRAP^[7]

2. Réduire progressivement le nombre de fonctionnaires territoriaux

1 Md€

De quoi s'agit-il ? L'Etat peut choisir de mandater un non-remplacement d'une partie des fonctionnaires territoriaux qui partent à la retraite. Au 31 décembre 2023, on comptait **1 424 400 fonctionnaires territoriaux** parmi les agents de la fonction publique territoriale (soit les agents titulaires)^[8]. Si on inclut les contractuels et autres statuts (agents des collectivités locales) dans la fonction publique territoriale, le total était de **2 034 000 agents** en emploi principal.

Pourquoi ? La fonction publique territoriale représente près d'un tiers des fonctionnaires (sur un total de 5 millions) et surtout leur nombre a augmenté de façon plus rapide que pour le reste des fonctionnaires, +46% depuis 1997 contre +7% pour la fonction publique d'Etat et +36% pour la fonction publique hospitalière^[9].

Chiffrage: Fondation Concorde

Une première estimation peut être faite en prenant quelques données publiques disponibles

- Le salaire net moyen est de 2 250€ par mois pour les fonctionnaires territoriaux (moyenne comprenant les contractuels)^[10]. Si l'on prend les seuls contractuels, leur salaire net moyen est d'un peu plus de 2 000€ par mois (selon des chiffres de 2022^[11]), auxquels on peut rajouter autour de 20% d'écart net-brut, soit 2 200€ par mois de coût pour les collectivités. Le coût annuel payé par la collectivité pour l'emploi d'un contractuel peut être estimé (de façon conservatrice) **autour de 26 000 € par an**. Ce chiffre serait plus proche de 36 000€ si on prenait les fonctionnaires de catégorie A ou B, mais nous choisissons de ne regarder que les contractuels (en partant du principe qu'ils représentent l'essentiel des recrutements aujourd'hui).

- En supposant une **moyenne de durée de carrière de 42 ans**, on peut supposer **qu'autour de 50 000 fonctionnaires territoriaux, contractuels et agents partent à la retraite chaque année.**
- Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux pourrait **supposer $26k€ * 25k = 0,7 Md€$ d'économies** (si on considère que seuls des contractuels auraient été embauchés pour compenser les départs à la retraite)
- Sachant que la moyenne d'âge de la fonction publique territoriale est relativement élevée (autour de 45 ans), **les économies seraient sans doute plus importantes à court terme.**

La mutualisation des ressources, le recours à l'IA et à la numérisation peuvent aider à réduire les besoins en main d'œuvre et faire fonctionner plus efficacement l'administration territoriale avec moins de fonctionnaires.

3. Réduire les coûts des opérateurs de l'Etat.

3-5 Md€ par an

De quoi s'agit-il ? En 2024, les 438 opérateurs et les agences de l'Etat ont coûté **81 Md€ en fonctionnement et emploient plus de 400 000 personnes**^[12]. Leur dépenses de fonctionnement ont augmenté fortement depuis 2012, quand leur budget de fonctionnement était de moins de 50 Md€^[13]. Ceci malgré une réduction de près d'un tiers du nombre d'opérateurs depuis une dizaine d'années.

Pourquoi ? En France, les nouvelles institutions ou organismes créés par l'Etat ont tendance à ne jamais disparaître quand leur mission n'est plus d'utilité publique. Comme l'a rappelé le président du Sénat Gérard Larcher en 2024^[14], si certains opérateurs remplissent des fonctions vitales (comme l'Institut National contre le Cancer ou France Travail) d'autres ont une vocation moins claire. Parmi ceux-ci on peut citer :

- L'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour sa Cour des Comptes
- Le Haut Commissariat au Plan
- Une demi-douzaine d'agences avec moins de 10 employés qui pourraient être fusionnées dans des agences plus grandes ou réintégrées dans des ministères (par exemple l'IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice).

Par ailleurs, **plusieurs agences sont en doublon avec le même périmètre d'action**. Ainsi, FranceAgriMer et l'INRAE font partie des cinq agences qui traitent de l'agriculture et de l'alimentation en France^[15]. De façon plus générale, en 2019, la Cour des Comptes pointait du doigt que 78% des opérateurs de l'Etat dépendent de trois missions : La mission Recherche et Enseignement Supérieur (soit 270 opérateurs, dont 70 universités), la mission Culture et la mission Ecologie, développement et mobilités durables^[16], ce qui interroge sur d'éventuels doublons. Puis, on peut aussi s'interroger sur la taille de certaines agences, comme le CNRS, qui emploie plus de 28 000 personnes en 2024.

Chiffrage

- Le gouvernement a évoqué en 2025 la possibilité de supprimer et de fusionner des agences pour dégager 2-3 Md€ d'économies^[17]
- En prenant une **fourchette plus large d'économies de 10-15% des coûts de fonctionnement** à travers la **suppression de certaines agences, le non-remplacement des effectifs partis en retraite ou la réduction des missions de certaines agences**, on arrive à un chiffre plus proche de 8-10 Md€ d'économies annuelles, ce qui **laisse encore un budget largement supérieur aux coûts de fonctionnement des**

4. Allocations sociale unique (hors AAH) plafonnée à 70% du SMIC

Environ 5 Md€

De quoi s'agit-il ? Créer une Allocation Sociale Unique (ASU) qui fusionne les principaux minima et aides connexes (ex. RSA, aides au logement, ASS, prime d'activité, etc.), en excluant l'AAH, et plafonne le total des transferts monétaires par foyer à 70 % du SMIC net. Le cadre d'activation s'aligne sur France Travail : offre raisonnable d'emploi (ORE^{[18][19]}) définie dans le contrat et barème national des sanctions^[20] (plafonné, réversible^[21]), avec garde-fous explicites (santé/handicap, parent isolé sans solution de garde, aidants, etc.). L'AAH reste hors ASU et hors conditionnalité liée à l'activité professionnelle.

Pourquoi ? Simplifier pour réduire erreurs/indus et mieux cibler: Les dispositifs actuels sont nombreux (minima, prime d'activité, aides au logement, prestations familiales) — la DREES publie chaque année le panorama chiffré et **montre l'empilement** des dispositifs et leurs interactions^[22].

Une ASU **réunit** les règles d'assiette/ressources dans un **moteur unique** (dossier social unique + « montant net social »), ce qui **réduit les erreurs et stabilise** les droits. Rappel utile côté exécution : la Cour des comptes a pointé en 2024 une impossibilité de certifier les comptes de la branche Famille et évoque 6,3 Md€ d'erreurs non corrigées à 24 mois — d'où l'intérêt d'unification des règles et contrôles^[23].

Inciter la reprise d'emploi en prenant en compte les publics à risques : Le cadre de l'**ORE 2025** ("L'Offre raisonnable d'emploi") fixe déjà des garde-fous : **cohérence salariale avec le marché local et définition contractuelle**. On peut y adosser des critères opérationnels (santé/compétences, mobilité par paliers, stabilité minimale du contrat) pour éviter les effets de « tri négatif »^[24].

Par ailleurs, l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) est une **prestation de compensation du handicap** qui doit rester **hors périmètre et hors conditionnalité** dans l'ASU (l'AAH peut se cumuler avec RSA mais n'a pas la même finalité^[25]).

D'autres garde-fous pour l'ASU sont à formaliser en non-sanction : santé/handicap documentés, parent isolé sans mode de garde, aidants d'un proche dépendant, etc. (cohérent avec les pratiques et textes 2025^[26]).

Détail des mesures:

- **Estimation d'environ 5 Md€ d'économie**
- **Base budgétaire à fusionner** (incl. RSA, PA, prestations logement, ASS) : **environ 43 Md€**^[27]
- Trois leviers d'économies sont identifiables :
- **Plafonnement à 70 % du SMIC net** (effet paramétrique) : estimation d'environ 3-4 Mds€^[28]
- **Simplification et qualité des droits** (moteur unique, « montant net social », réduction d'erreurs et d'indus) : **environ 0,3 à 0,7 Md€ par an**^[29]
- Contrôles mieux ciblés (lutte contre le travail dissimulé, priorisation des cas à fort rendement) : **environ 0,3 à 0,6 Md€ par an net**, les montants effectivement recouverts restant aujourd'hui faibles malgré des masses importantes^[30]

5. Mettre en place une année blanche

Environ 15 Md€

De quoi s'agit-il ? Une année blanche consiste au gel de l'indexation de dépenses ou de barèmes d'imposition habituellement indexés. Les dépenses sont ainsi maintenues en euros nominaux sans revalorisation, ce qui réduit leur poids réel, tandis que les rentrées sont mécaniquement augmentées du taux d'inflation.

Pourquoi ? Cet ensemble de mesures permet de générer des économies rapidement, sans passer par une réforme lourde ni une hausse d'impôts. Elles sont simples à mettre en œuvre et s'attaquent à une partie du cœur du problème : la progression des dépenses publiques.

Détail des mesures:

- Gel des prestations sociales, hors retraites : 1,2 Md€
- Gel des retraites : 3,7 Md€^[31]
- Gel du barème de l'impôt sur le revenu : 1,2 Md€
- Réduction des dépenses pilotables des administrations publiques de l'état et opérateurs : 6-10 Md€^[32]

6. Autres mesures d'économie

10-20 Md€

- Limitation de l'application de MaPrimeRénov'. MaPrimeRénov' est une aide financière destinée à encourager la rénovation énergétique des logements. D'un coût de 3,4 Md€ en 2025^[33], cette prime est jugée coûteuse et peu efficace (plus de 100 euros par tCo2eq/an pour les travaux d'isolation^[34]). L'Anah, chargée de déployer MaPrimeRénov', a suspendu les nouveaux dossiers en juin 2025, face à un afflux de dossiers (+40% par rapport à l'année précédente) avec des forts soupçons de fraude et d'abus^[35]. Si ce dispositif a beaucoup de valeur pour aider les ménages de classe moyenne ou populaire à faire des travaux qui contribuent aussi aux objectifs d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique. Néanmoins, pour limiter les abus, il conviendrait de refonder le dispositif soit en limitant l'enveloppe totale (qui augmente significativement depuis plusieurs années) ou en réduisant les plafonds de travaux pour éviter les effets d'aubaine. En ce sens, nous saluons la proposition d'abaisser le budget de l'Anah pour la prime de 500 m€ en abaissant les seuils à partir desquels les rénovations sont accompagnées par l'Etat, ce qui permettra de continuer de cibler les publics ayant le plus besoin de l'aide^[36].

- Aides à l'apprentissage.** L'Etat français dépense en 2021 21,6 Md€ sur l'apprentissage^[37]. Ces aides consistent en des versements directs aux entreprises (€2000-€5000 par apprenti) par an par contrat d'apprentissage^[38] ; l'Etat finance également une partie des frais de scolarité et peut verser des aides supplémentaires. L'objectif est de favoriser l'emploi des jeunes. L'élargissement de ce dispositif aux étudiants en Master et Grandes Écoles a été accompagné d'une forte hausse des dépenses. Si une partie de ces aides **favorise l'emploi pour une population qui autrement aurait du mal à financer ses études supérieures**, le soutien à des étudiants de certaines écoles de premier plan semble superflu au vu de la situation budgétaire. Une réduction ciblée de ces aides pourrait générer des économies conséquentes. L'Inspection Générale des Finances, dans un rapport de 2023, pointait des sources d'économies jusqu'à 2,7 Md€ (notamment en limitant les contrats pour les étudiants en licence et en master pour les plus grandes entreprises, en baissant marginalement les montants totaux de prise en charge, en baissant la part payée par l'Etat, en abaissant le seuil d'exonération de cotisations sociales...)^[39].
- Rationalisation du Crédit Impôt Recherche (CIR).** Mis en place il y a une quarantaine d'années, ce dispositif, destiné à aider des entreprises innovantes à financer leur activité de recherche & développement, il coûte 7-8 Md€ par an à l'Etat^[40]. D'une part, une réforme de 2007 a triplé les montants de réduction d'impôt en élargissant l'assiette d'éligibilité. Par ailleurs, les évaluations du dispositif montrent que l'impact est surtout fort pour les petites entreprises mais moins pour les grandes entreprises qui bénéficient en fait d'un effet d'aubaine (puisque le crédit d'impôt pèse moins dans la décision d'entreprendre un projet de recherche). Le fait de mettre en place à nouveau un plafond plus excluant (par exemple en baissant le seuil d'investissement jusqu'auquel 30% des montants peuvent être récupérés en crédit d'impôt) pourrait représenter une économie de quelques milliards pour l'Etat.
- Réduction des subventions associatives.** Les subventions aux associations en France représentent 23 Md€ en 2021, dont 7,3 Md€ de l'État central, 8,6 Md€ des collectivités territoriales et 4,2 Md€ des autres organismes publics^[41]. Une réduction de 10% de ces subventions représenterait une économie de 2,3 Md€.

- **Revoir les conditions d'accès aux allocations non contributives et lutter contre la fraude sociale et fiscale.** La fraude sociale sociale est estimée à 13 Md€^[42]. Par ailleurs, les conditions d'accès à certaines prestations sociales sont plus simples en France que dans certains de nos voisins européens. La Suisse par exemple conditionne les prestations non-contributives à l'exercice d'une activité professionnelle. La fraude fiscale, elle, couvre une fourchette plus large. Bercy a identifié pour l'année 2024 16,7 Md€ de fraude fiscale, pour un recouvrement de près de deux-tiers^[43]. Cependant, le vrai chiffre de la fraude fiscale serait plus proche de 60-80 Md€ selon certaines estimations^[44]. S'il est compliqué de fournir une estimation précise des économies à réaliser sur ces axes, le chiffre est sans doute de plusieurs milliards d'euros.

Conclusion

L'impact total de ces mesures serait entre 35 et 45 milliards d'euros, constituant un levier budgétaire conséquent et aidant à rapprocher le déficit public du chiffre critique de 3 points de PIB auxquels nous sommes engagés auprès de nos partenaires européens.

Toutefois, ces mesures de court terme ne sauraient remplacer des réformes structurelles. Parmi celles-ci on peut citer l'introduction de la capitalisation dans le système des retraites (qui représentent un quart de la dépense publique en 2024) et la simplification et la rationalisation des échelons administratifs territoriaux.

Par ailleurs, deux leviers importants sont aussi à mentionner. La modernisation de l'action publique avec des leviers digitaux et l'exploitation des données produites par l'Etat, afin de dégager des gains de productivité dans l'administration. Dans le même esprit, une évaluation systématique et précise de l'impact des politiques économiques et sociales offrirait la possibilité de mieux cibler les interventions publiques et d'éviter la dispersion des moyens.

De façon générale, nous appelons surtout à réorienter les politiques publiques vers la production et la productivité, afin de stimuler la croissance et donc les recettes fiscales. Sachant qu'une augmentation de 1% du PIB en France, si l'on considère un niveau d'imposition de 45% du PIB, se traduit par une hausse 'automatique' de quelques dizaines de milliards des recettes de l'État.

Annexe

^[1] Ministère de l'Économie (2025), Budget de l'État

([Lien](#))

^[2] Ministère de l'Économie (2024), À la loupe : le budget de la France

([Lien](#))

^[3] FIPECO (2025), Le montant et l'évolution du déficit public

([Lien](#))

^[4] SciencesPo et OFCE (2025), Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France ?

([Lien](#))

^[5] Ministère de l'Economie (2024), Comment sont utilisés mes impôts ?

([Lien](#))

^[6] INSEE (2024), Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne

([Lien](#))

^[7] Fondation IFRAP (2025), Collectivités locales 7 milliards € d'économies sont possibles

([Lien](#))

^[8] Collectivités-Locales.fr (2025), La fonction publique territoriale

([Lien](#))

^[9] Fipeco (2024), Les effectifs de la fonction publique de 1997 à 2022

([Lien](#))

^[10] INSEE (2025), Les salaires dans la fonction publique territoriale ([Lien](#))

^[11] Fonction Publique (2024), Rapport annuel sur la Fonction Publique ([Lien](#))

^[12] Sénat (2024), Simplification et réduction du nombre des agences de l'État

([Lien](#))

^[13] Cour des Comptes (2019), Les relations entre les opérateurs et l'Etat

([Lien](#))

^[14] Banque des Territoires (2025), Fusions ou suppressions d'opérateurs, Amélie de Montchalin bousculée au Sénat sur ses annonces

([Lien](#))

^[15] Légifrance (2025), Décret relatif à l'ORE du 20 mars 2025

([Lien](#))

^[16] Service Public (2025), Actualité : vos droits et démarches

([Lien](#))

^[17] République française (2025), Décret n° 2025-478 du 30 mai 2025 relatif aux sanctions applicables aux demandeurs d'emploi en cas de manquement à leurs obligations.

([Lien](#))

^[18] Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (2025), Nouveau barème de sanctions en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement des demandeurs d'emploi.

([Lien](#))

agences d'il y a 10 ans (époque où elles étaient plus de 600 contre 438 aujourd'hui).

^[19] DREES (2024), Minima sociaux et autres prestations

([Lien](#))

^[20] Cour des Comptes (2025), Certification des comptes du régime général de sécurité sociale et du CPSTI – Exercice 2024

([Lien](#))

[21] Cour des Comptes (2025), Certification des comptes du régime général de sécurité sociale et du CPSTI – Exercice 2024

([Lien](#))

[22] Légifrance (2025), Décret relatif à l'ORE du 20 mars 2025

([Lien](#))

[23] DREES (2025), Minima sociaux et autres prestations

([Lien](#))

[24] Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (2025), Nouveau barème de sanctions en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement des demandeurs d'emploi

([Link](#))

[25] RSA : 11,7 Md€ versés en 2023 ; Prime d'activité : 10,2 Md€ versés en 2023, Prestations logement (au sein des environs 44 Md€ d'aides au logement) : environ 20,1 Md€ en 2023 ; ASS : prestation résiduelle (ordre de grandeur unitaire ~578 €/mois au taux plein en 2024).

[26] Mécanisme : l'ASU plafonne le cumul des prestations (RSA, aide au logement, prime d'activité, etc.) à 70 % du SMIC net par foyer, avec ajustement selon la composition familiale (équivalences d'échelle et majorations). Concrètement, cela signifie qu'un foyer ne pourrait pas percevoir plus de 70 % d'un salaire minimum net sous forme d'aides : les montants seraient réduits au-delà de ce seuil. L'impact budgétaire dépend du nombre de foyers actuellement au-dessus de ce plafond. Faute de micro-données publiques consolidant l'ensemble des prestations, on raisonne sur un socle fusionnable estimé à environ 43 Md€ (ensemble des aides concernées). En appliquant le plafonnement : si 5 % des foyers dépassent le seuil, l'économie atteindrait ≈ 2,1 Md€, si 10 % sont concernés, ≈ 4,3 Md€. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur indicatif du gain potentiel lié au plafonnement à 70 % du SMIC net.

[27] On n'impute pas les 6,3 Md€ d'« erreurs » identifiés par la Cour des comptes ([Lien](#)) en économies nettes (tout n'est pas recouvrable), mais on valorise une réduction des erreurs et indus et une diminution des contentieux.

[28] CAF (2024), Rapport d'activité 2024 (celle-ci fait des hypothèses prudentes de gains)

([Lien](#))

[29] OFCE (2025), Impôts et prestations: quels effets attendre d'une « année blanche » ?

([Lien](#))

[30] Fondation IFRAP (2025) Plan Bayrou : 30 milliards d'économies mais 14 milliards de hausses d'impôts

Chiffrage initial de 13 Md€ ajusté à la baisse car recouvrant en partie certaines de nos autres recommandations

([Lien](#))

[31] ANAH (2024), Loi de Finance 2025 : stabilité confirmée pour l'Anah et MaPrimeRenov'

([Lien](#))

[32] Ministère de l'économie : Les coûts d'abattement : euros dépensés par tonne de CO₂eq éliminée ([Lien](#))

[33] Connaissance des énergies (2025): MaPrimeRenov, un pas en avant trois pas en arrière

([Lien](#))

[34] MySweetImmo (2025), Immobilier : Ce que prévoit le budget 2026 pour MaPrimeRenov'

([Lien](#))

[35] France Compétences (2025), Le financement de l'apprentissage

([Lien](#))

[36] Agence de Service et de paiement (2025), Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

[Lien](#).

[37] Inspection Générale des Finances (2024), Revue des dépenses publiques d'apprentissage et de formation professionnelle

([Lien](#))

[38] Le Monde (2022), Budget 2023 : la réforme impossible du crédit d'impôt recherche, « première niche fiscale » de France

([Lien](#))

^[39] Fondation IFRAP (2024), Réduire les subventions aux associations pour 1,6 milliards d'euros

([Lien](#))

^[40] Vie publique (2024), Protection sociale : une fraude estimée à 13 milliards d'euros par an

([Lien](#))

^[41] Public Sénat (2025), Fraudes fiscales et sociales : 20 milliards d'euros détectés, le gouvernement veut doubler ce montant

([Lien](#))

^[42] Le Monde (2025), Six idées reçues sur la fraude sociale : la manne financière, les cartes Vitale usurpées, les pauvres qui profitent du système...

([Lien](#))



*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*

fondationconcorde.com



17 rue de l'Amiral Hamelin

75116 Paris

01 72 60 54 39

info@fondationconcorde.com